



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2013

Publication : 16/04/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT des ALPES- MARITIMES

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Nbre de Conseillers
en exercice : 29
présents : 22
votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 100413_D0005

O B J E T : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2012.

L'AN DEUX MIL TREIZE ET LE MERCREDI 10 AVRIL A 17 H 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE JEUDI 04 AVRIL, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

22 ETAIENT PRESENTS : M. Michel MEÏNI, M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Marion DWERNICKI, M. Jean-François FOUREL, M. Jean-Louis TRANI, Mme Vanessa SIEGEL, M. André ROGGERI, Mme Monique TOSELLO, Mme Laurence SCIARRI, M. Olivier RENAUDO, M. Jean-Marie CUER, M. Bernard HULLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mlle Nathalie DURAND, Melle Barbara MERLINO, M. Alexis FONTAINE, M. Roger DROUIN, Mme Annie PIGNAL, M. François OCELLI, Mme Pascale MONROLIN, M. Frédéric LEFEVRE.

4 POUVOIRS : Mme Laetitia ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, Melle Claire BAGNIS représentée par Mlle Barbara MERLINO, M. Jean-Pierre ALFONSI représenté par M. François OCELLI, M. Philippe SCOTTO représenté par Mme Pascale MONROLIN.

3 ABSENTS : M. Bruno LAMY, Mme Marie-France LANGLOIS, Mlle Lydie AUDDINO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. le Maire

VU l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les collectivités territoriales doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières,

CONSIDERANT que ce bilan sera annexé au compte administratif 2012 de la commune,

CONSIDERANT que le tableau ci-joint indique les conditions des acquisitions et des cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2012.

Le conseil municipal prend acte de ce bilan à l'**unanimité**.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Les membres du conseil municipal

**Le Maire,
Vice-Président de la Métropole Nice Côte D'Azur,**

Michel MEÏNI